

# COURRIER UNIVERSEL DU CITOYEN HUSSON.

Du 13 Frimaire, l'an 4 de la République française. (Vendredi 4 Décembre 1795 v. st.)

Bulletin officiel de l'armée impériale sur le Rhin. — Prise de la ville de Manheim par les Autrichiens. — Nouvelles de l'armée des côtes de Cherbourg. — Plan de finances proposé par Gilbert Desmoulins. — Discussion dans le conseil des 500, sur le plan de finances. — Discussion sur la nomination des fonctionnaires publics démissionnaires.

Cours des ch. du 12 frim.	Prix des Marchandises
Ams. $\frac{3}{2}$ c.	Café St. - Dom. . .
Bâle. $\frac{1}{2}$	Sucre d'Hambourg.
Ham. 28000	Dito d'Orléans . .
Gènes. 14000	Savon de Marseille
Liv. 14800	Dito de fabrique . .
Espag. 1800	Chandelle . . . . .
Barres 7400	
Or fin. 15000	
L. 3800 3900 à 4000	
Ecus, 4. 3020	
Insc. 228 p. $\frac{2}{3}$ b.	
Bons. 5 p. $\frac{2}{3}$ p.	
Assignats de 10,000 <sup>fr</sup> contre 500. . . . .	p. $\frac{2}{3}$ p.

## A V I S.

Notre Journal n'étant pas plus payé par Pitt que par le gouvernement, le prix du mois de Nivôse sera de 200 livres. Nos abonnés nous dispenseront de leur en expliquer les motifs.

L'abonnement pour les pays étrangers, est de 6 livres en espèces pour 1 mois.

## NOUVELLES DIVERSES. ALLEMAGNE.

FRANCFORT, le 17 novembre.

Bulletin officiel des opérations de l'armée impériale-royale, aux ordres de son excellence le feld-marschal comte de Clairfayt. Frankenthal, le 17 novembre.

Pour soutenir les avantages que nous avons remportés à la Pfim et à Frankenthal, par la position assurée de notre flanc droit, on résolut de chasser l'ennemi de sa position importante de Kaiserslautern, et les deux généraux Kray et Nauendorff furent chargés de l'exécution de cette intéressante entreprise.

En conséquence de cette résolution, le colonel Elnitz de Karacza y attaqua hier l'ennemi avec une partie de l'avant-

garde de Karaczay à Frankenthal, il l'en chassa et s'avança jusqu'à Hochsper. Dans le même-temps, les détachemens du général Nauendorff s'avancèrent vers Trinstadt, et se joignirent avec ceux du colonel Elnitz à Kaiserslautern, d'où deux divisions ennemies, à l'approche de nos troupes, se retirèrent par Bitche et Landau.

Le général Nauendorff entra aussi-tôt dans Kaiserslautern, fit poursuivre l'ennemi par des détachemens, et établir ses postes jusqu'à la Glahu, afin d'observer l'armée de Jourdan dans sa retraite.

Pichegru fut forcé, par la perte du poste important de Kaiserslautern, de quitter les lignes de la Rehbach et du Speyerbach, pour se retirer dans les lignes de la Queisch jusqu'où nos avant-postes les poursuivirent.

Le général Kray occupa Neustadt, et le général Otto Speyer.

Pour les soutenir on dépêcha le général de Werneck avec le corps de réserve sur la hauteur de Rupertsberg, et le général de la Tour, avec l'aile gauche de l'armée, pour Rheingenheim.

Au moyen de cette opération, Pichegru est renfermé dans Landau, et se trouve dans l'impossibilité de venir au secours de Manheim.

On a pris à l'ennemi, dans sa retraite de la Rehbach, 2 canons de 16 livres, outre des chariots de munitions qui lui ont été enlevés près de Alripp. Deux autres canons ont été trouvés dans les environs de Granstadt. L'on a fait aussi plusieurs prisonniers et l'on s'est emparé de quelques magasins de munitions.

On a trouvé à Oggersheim 59 chariots de pontons appartenans au pont de Manheim.

A Frankenthal, on a aussi trouvé tout l'appareil d'un ballon aérostatique.

Du 18. — Les capitaines Coubany de Blanckenstein et de Simmen des hussards de Sz. kier, qui avoient été envoyés après l'ennemi, firent, le 17, prisonniers sur la Queich, un capitaine et trois officiers d'artillerie, plus un officier de chasseurs et 145 hommes, presque tous du corps de l'artillerie, et emmenèrent 37 chariots de munitions avec 7 affûts et plusieurs autres chariots. Ils haçhèrent une quantité d'ennemis et en blessèrent un grand nombre.

Dans cette journée, les avant postes poussèrent à Hochs-

atten. S.-Lambert, Weyer, Edickofen, Attdorff, Coniersheim, Schweigenheim et Berghausen, et prirent plusieurs patrouilles ennemies.

Le général comte de Nauendorf fit poursuivre l'ennemi sur les deux chaussées de Landau et de Deux-Ponts.

Les hulans de Keglevich rencontrèrent l'arrière-garde ennemie dans Iripstadt; mais comme elle fuyait, on ne put lui faire que quelques prisonniers.

Sur l'autre chemin, l'ennemi fut chassé de Lendstuhl, Karlsberg et Hombourg, et ces postes très-importans furent occupés par nos troupes. Nos patrouilles allèrent jusqu'à Deux-Ponts. Le général Nauendorf occupa Meisenheim et trouva là de grands magasins de provisions.

Le feld-maréchal-lieutenant comte de Latour manda que MM. les généraux Karaczay, Otto et Bajalics, le colonel comte de Klenau, le major Trach et le capitaine Frimont des hussards de Wurmsér, le capitaine Pietzger de Mack, le lieutenant-colonel Weidenfeld avec son bataillon de grenadiers, enfin les capitaines Immer, Maidermoth, Rubenitz, et le lieutenant-colonel Smith de l'état-général, ont montré dans le combat du 12 une grande bravoure, et se sont rendus dignes de recommandation.

*Bulletin officiel de l'armée de Wurmsér, au quartier-général de Sickingen, le 18 novembre.*

Depuis les premiers jours de ce mois, le commandant-général comte de Wurmsér avoit détaché le lieutenant-général comte de Latour, avec 14 bataillons et 40 escadrons pour se porter au-delà du Rhin, et seconder par là les opérations du maréchal comte de Clairfayt, qui, après s'être assuré des postes de Bruhen et de Creznach, n'avoit plus qu'à profiter des avantages que lui avoit procurés la redoute de l'ennemi, après la prise des retranchemens devant Mayence — La jonction du corps de Latour, avec l'armée du maréchal s'effectua le 8. Après une suite de combats, l'ennemi fut chassé de toutes les positions où il voulut tenir. Celle de Franckenthal, dont l'occupation devoit décider de l'investissement de Manheim, et dont l'ennemi sentoit toute l'importance, fut défendue avec la plus grande opiniâtreté. Le lieutenant-général comte de Latour parvint, après un combat long et meurtrier, à s'y maintenir. La 148<sup>e</sup> demi-brigade ennemie, qui, par un dernier effort, avoit pénétré dans la ville et y machoit tambour battant, fut chargée par deux escadrons des cuirassiers de Mack; elle y fut entièrement détruite. Le comte de Latour s'empara, dans cette occasion, de plusieurs pièces de canons; il y fit prisonnier un adjudant-général, deux capitaines et 200 soldats. Le régiment de hussards de Wurmsér s'est montré dans toutes les occasions où il y a eu de la gloire à acquérir et à soutenir, sous son nouveau commandant, le comte de Klenau, la réputation qu'il s'est faite depuis longtemps.

Ce fut dans ces circonstances favorables, et puisqu'enfin l'artillerie du siège étoit arrivée, que le comte de Wurmsér se décida à faire ouvrir la tranchée devant Manheim. L'entier investissement de cette place sur la rive droite eut lieu à la suite des combats des 13, 29 octobre et du premier novembre.

Le 10 novembre, à dix heures du soir, on disposa sur les deux chaussées de Schwesingen et de Heidelberg, les troupes nécessaires; elles se portèrent avec rapidité sur les points où devoit commencer les travaux du siège. Les postes avancés de l'ennemi ou furent enlevés ou furent rejetés dans la ville, et la tranchée fut ouverte sous le feu

de la mousquetterie du chemin couvert, à une distance où s'ouvre ordinairement la deuxième parallèle, si la saison avancée n'eût obligé à un procédé plus prompt. Une simple diversion dirigée sur le poste détaché du Heildorff, y attira l'attention de l'ennemi, et facilita le travail des tranchées qui furent poussées la même nuit, depuis la chaussée de Heidelberg jusqu'à celle de Schwesingen, sur une étendue de 800 pas.

Au jour, l'ennemi fit plusieurs sorties consécutives; mais les troupes qui soutenoient les travaux, le rechassèrent chaque fois avec perte dans le chemin couvert. Le travail continua les jours suivans avec le même succès; desorte que les batteries étant sur le point de pouvoir jouer et de battre toutes les défenses de la place, l'ennemi n'aura gagné en s'obstinant à la garder, que d'en occasionner la ruine par la nécessité d'un siège en forme; ruine qu'eût évitée cette ville, si elle ne se fut pas livrée inconsidérément à l'ennemi commun.

La journée du 14 semble avoir décidé définitivement du sort de Manheim. L'armée du général comte de Clairfayt jointe au corps détaché de l'armée du comte de Wurmsér, a jeté l'ennemi au-delà de la Rehbach; et par ce mouvement rétrograde, la place se trouve entièrement cernée sur les deux rives. A cette occasion, nos troupes se portèrent si inopinément au fort du Rhin, que l'ennemi voulant replier son pont avec trop de précipitation, il fut entraîné par le courant. Nos piquets de troupes esclaves s'en sont emparés en entier. L'ennemi se trouve par là privé de toute communication avec la rive opposée.

*D'ALZEY, le 19 novembre.*

Dans ce moment arrive un messager de Frankenthal, qui a resté dans cette ville autant de temps qu'il en a fallu pour y recevoir la nouvelle positive que Manheim étoit entre les mains des Allemands. Nous n'avons encore rien de conditions en vertu desquelles la place a été rendue; mais il suffit de vous assurer que cette ville a été remise aujourd'hui aux troupes autrichiennes.

Aujourd'hui il nous vient une grande quantité de prisonniers faits dans la vallée d'Anweiler. C'est aussi une nouvelle d'une très-grande importance, parce qu'elle est la preuve des progrès rapides de l'armée impériale.

*(Extrait des gazettes allemandes.)*

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARMÉE DES CÔTES DE CHERBOURG.

*Aux Rédacteurs. — CONSTANTIN, le 4 frimaire.*

Nous sommes ici entre deux écueils; les troupes nationales ne peuvent préserver nos campagnes de la spoliation des chonans, dont, malgré la vigilance des corps constitués, le nombre semble chaque jour se multiplier: le désordre dit d'assignats est une des principales causes de leur progrès. Quel est le moyen d'y remédier? La paix. Quel est le moyen de l'obtenir? La justice.

Le triomphe des assassins que l'on n'a pas craint d'appeler *opprimés*, n'a pas peu contribué sans doute au mécontentement des esprits. Qui n'a pas craint de voir ressusciter le règne de la terreur, en voyant de nouveau tous les coquins se coaliser pour proscrire tous les citoyens vertueux, en le qualifiant de royalistes? Qui n'a pas frémi en voyant depuis la proclamation de la constitution des proconsuls la violer impunément, pour favoriser le système assassin?

Le moment est venu de dire avec franchise: la ter-

rent a régré en cette commune pendant le séjour de *Dentzel* sur la fin de vendémiaire. Casser les élections populaires, ouvrir les portes de la prison à un dilapidateur, condamné à quatre ans d'fer, se nourrir avec les provisions de l'hôpital, donner des bottes à son secrétaire, payées par le trésor public, donner au procureur de la commune l'ordre verbal de diriger les listes de proscription, menacer d'arrestation, suspendre au moment des nominations des citoyens estimables, pour nommer deux terroristes désarmés, ordonner leur réarmement à tous sans exception; enfin, au mépris de la constitution, suspendre le cours de la justice, en défendant le 15 vendémiaire à l'officier de police d'informer sur une place contre des assassins, d'après la loi du 29 septembre 1791.... Voilà un abrégé des opérations de *Dentzel* dans nos murs; il y étoit venu avec la confiance publ. que. En se comportant autrement, sans doute il n'auroit pas perdu celle de ses bons citoyens de cette commune. La vérité ne craint pas de sonner le tocsin maintenant contre l'imposture. La France entière doit connoître la conduite de ses r. présentans, et nul n'a le droit d'en empêcher la publication.

Faut-il donc s'étonner du triomphe des terroristes, après de si grands préparatifs: il est complet ici! sera-t-il et peut-il être long? La masse des citoyens honnêtes répond du contraire.

PARIS, le 11 frimaire.

Jambon - St. - André est décidément nommé consul à Alger. On ne pouvoit choisir une meilleure destination pour un ancien membre du comité de salut public sous Robespierre.

C'est le général Pérignon qui se rendra en qualité d'ambassadeur à Madrid.

Les juges qui doivent composer les tribunaux du département de la Seine ont été nommés par le directoire.

## CORPS LÉGISLATIF.

### CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence de CHÉNIER.

Ardition à la séance du 11 frimaire.

Dans la séance d'hier, Gilbert des Molières a lu un projet d'emprunt forcé portant intérêt, en voici l'aperçu:

L'assignat fut une ressource dans le cours de la révolution; par lui le commerce fut ravivé, la vente des biens nationaux fut rendue plus facile, la guerre la plus dispendieuse qu'on ait jamais vue, a été supportée pendant trois ans contre l'Europe conjurée: mais de même qu'une pluie douce qui fertilise les campagnes, détruit les récoltes lorsqu'elle devient trop abondante, ainsi les flots d'assignats submergent le commerce et dénaturent toutes les transactions sociales. Il faut donc faire disparaître la surabondance de ce signe monétaire, le moyen des cédulés est bon, mais il est lent, il en faut un qui aille droit au but; et qui réduise vos vingt milliards d'assignats à la masse nécessaire aux spéculations du commerce, et aux besoins de la société. Jusqu'ici j'ai vu attaquer l'agioteur plutôt que l'agiotage; on a frappé le malade plutôt que la maladie: c'est à guérir celle-ci qu'il faut vous attacher. Vous en v'endrez à bout en lui ôtant l'aliment qui jusqu'ici a entretenu la crise qui nous tour-

mente. C'est par la voie des emprunts que nos ennemis soutiennent le fardeau de la guerre. C'est par un emprunt bien combiné que nous parviendrons au même but, et que de plus, nous pourrons rétablir l'équilibre entre le numéraire métallique et notre signe monétaire. Voici mon projet:

J'offre au porteur d'assignats de les recevoir au taux auquel il les reçoit lui-même sur la place. Cet emprunt sera gradué et fixé d'après la valeur de l'assignat comparé à la valeur métallique. Si lorsque la pièce de 24 l. vaut 20<sup>ol</sup>, un particulier me prête 100,000 livres en assignats, c'est comme s'il ne me donnoit que 1200 livres en numéraire. Je les prends sur ce dernier pied, et je lui en paye 10 pour 100. Si la pièce métallique, vaut 3000 livres, 150,000 liv. donnés par un citoyen, représenteront 1200 livres, en numéraire, mais dans ce cas, je lui accorde 15 pour 100; et ainsi de suite en augmentant l'intérêt de 5 pour cent par chaque mille de baisse qu'éprouve l'assignat.

Ainsi la pièce de 24 liv. étant à 2000 liv., 24 milliards d'assignats seront représentés par 288 millions dont l'intérêt à 10 pour cent, forme la somme de 28 millions. La pièce métallique étant 3000 liv., les 24 milliards correspondront à 102 millions, dont l'intérêt à 15 pour 100 formera le total de 28 millions 800 mille liv. Il résulte de la qu'en accordant 5 pour 100 d'intérêt de plus, pour chaque mille liv. de baisse, vous ne causerez aucune perte à la nation.

Si la pièce de 24 liv. descend à 1,000 liv., le porteur de 50,000 liv. en assignats sera réduit à 1,200 liv. en numéraire; mais alors vous ne lui accorderez que 5 pour 100, et dans ce cas la nation n'éprouvera encore aucune perte; car la pièce d'or étant à 1,000 liv., les 24 milliards d'assignats forment le total de 576 millions qui à 5 pour 100, donnent un résultat de 28,400,000 liv. d'intérêt.

Pour un emprunt viager et tontinier, tous les porteurs d'assignats au-dessus de 100 liv. seront tenus de les porter à la trésorerie; ils y seront reçus au cours de la bourse et convertis, dans le délai de deux décades, en billets tontiniers au taux ci-dessus. Il sera accordé 6 mois pour cette opération, ce délai expiré, les assignats de 100 liv. et au-dessous auront seuls cours de monnaie; les autres ne seront reçus que librement. Pour forcer le retour du numéraire métallique, on retirera toutes les coupures d'assignats au-dessous de 100 liv., formant actuellement la somme de six milliards, et on en fabriquera pour une somme pareille, en coupures nouvelles de 120 liv., de 450 liv. et de 1250 liv.

Gilbert Desmolières propose le projet de résolution suivant:

1°. Il sera ouvert un emprunt viager et tontinier sur une tête. Tout porteur d'assignats au-dessus de 100 liv. sera tenu de les porter au trésor public; ils y seront reçus au cours de la place pendant 6 mois.

2°. Le taux de l'intérêt sera de 10 pour 100, lorsque la pièce de 24 liv. sera au taux de 2000 à 3000 liv., de 15 pour 100 lorsque la même pièce sera montée au taux de 3000 à 4000 liv., en augmentant de 5 pour 100 par chaque mille livres de perte.

Si la pièce métallique descend de 2000 à 1000 liv., l'intérêt ne sera que de 5 pour 100; si elle tombe de 1000 à 500 liv., il sera de 2 et demi; enfin, le taux sera fixé à un et un quart, si la pièce d'or va de 500 à 250 livres.

3°. Il sera délivré une reconnaissance provisoire portant indication de la somme remise; elle sera échangée contre

une inscription virgère et tontinière sur une tête, dont le montant sera payé sans retenue.

4°. L'emprunt sera divisé en 24 séries, et chaque série en actions de 1200 liv. chacune.

5°. Les assignats portés seront annulés.

6°. Tous les assignats auront cours de monnoie pendant six mois.

7°. Après cette époque, les assignats au-dessus de 100 liv. seront reçus librement,

8°. Les assignats de 100 liv. et au-dessus auront cours de monnoie, mais ils seront échangés contre des assignats de nouvelle coupures de 120 liv., 450 liv. et 1250 liv., en somme égale à celle de 6 milliards, montant des petites coupures actuellement en circulation.

Le conseil ordonne l'impression du rapport et du projet de résolution.

*Séance du 12 frimaire.*

Gilbert-Desmolières demande la parole pour une motion d'ordre. J'ai fait lecture hier, et en mon nom propre, d'un plan que j'ai conçu sur les moyens de retirer promptement de la circulation, 24 milliards d'assignats. La malveillance, toujours aux aguets n'a pas manqué de répandre, 1°. que le projet étoit celui de la commission; 2°. que ce plan tend à démonétiser tous les assignats au-dessus de 100 livres : je n'ai point voulu dire cela.

Mon but unique a été de démontrer les moyens que j'ai cru les plus propres à éteindre par un emprunt, 24 milliards d'assignats, en choisissant les séries qu'on voudra. Quand j'ai parlé des assignats de 100 livres, c'étoit une comparaison que j'employois pour me faire entendre.

GUILLEMARDET. Déjà les agiotateurs se sont coalisés pour refuser les assignats au-dessus de 100 livres, et se les faire adjuger à vil prix. Je demande que la publicité la plus grande soit donnée à la déclaration de Gilbert Desmolières. — Adopté.

La discussion s'ouvre sur le projet de Treillard, concernant la nomination des juges, juges de paix, ou forcément d'émissionnaires, d'après la loi du 3 brumaire, ou non encore nommés, ainsi que des administrateurs municipaux.

Nous rendrons compte demain des différentes opinions émises sans cette importante question qui n'est point encore décidée. Félix, Faulcon, Audoin, Dimolard, Doucet, Bion ont successivement présenté leurs vues.

Le directoire appelle, par un message, l'attention du corps législatif, sur le délabrement actuel de la Marine. Le conseil a nommé une commission pour s'occuper de cet objet.

**CONSEIL DES ANCIENS.**

Présidence de TRONCHET.

Le conseil approuve une résolution qui suspend jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, le remboursement des capitaux de rentes.

L'ordre du jour appelloit le rapport de la commission des finances. Lebrun, rapporteur, avoit déjà prononcé quelques phrases, lorsque Roger-Ducos demande qu'on se forme en comité secret.

Le rapporteur répond, que la commission n'auroit pas hasardé un rapport public s'il devoit inquiéter les amis de la liberté.

Il continue. Il annonce que la commission n'a pas cru qu'on pût séparer les différentes résolutions du conseil des 500, sur les finances.

La commission s'est assurée par des vérifications exactes, que la trésorerie n'avoit, avec ce qui est en circulation au 30 nivose, que la somme rigoureusement suffisante pour les dépenses publiques, très-sévèrement calculé; jusqu'à cette époque; mais une sage administration veut qu'il y ait toujours dans le trésor public un fonds libre pour pourvoir aux dépenses imprévus.

Si le service public n'est pas assuré pour le lendemain du 30 nivose, il est impossible de fixer à cette époque la destruction de la planche qui sert à fabriquer les assignats.

On veut prendre, à partir de ce jour 30 nivose, les dépenses ordinaires sur les contributions publiques; mais les contributions ne rentrent pas toujours, et sur-tout toujours exactement.

On espère faire face aux dépenses extraordinaires par la rentrée des assignats; mais l'émission ne peut décroître d'une manière bien sensible avant trois mois, et c'est cependant dans cinq décaades qu'on espère en user pour les dépenses extraordinaires. On parle de promesses de cédules; mais ces promesses ne sont pas des cédules, le possesseur n'y voit point l'immeuble qui sert d'hypothèque à la valeur dont il est propriétaire. Il y a donc incertitude dans les ressources indiquées; c'est une raison pour ne les point adopter pour une époque aussi rapprochée.

Une convention tacite entre tous les citoyens et entre les citoyens et la république, a successivement réduit les assignats dans les différentes mains par lesquelles ils sont passés. Le conseil des 500 voudroit que 30 milliards en assignats représentassent un milliard en numéraire; mais ils sont tellement dépréciés que dans la transaction des citoyens ils ne représentent que trois ou quatre cent millions. Cette somme n'est pas suffisante pour les besoins de la circulation; car avant la révolution il y avoit en circulation deux milliards de numéraire. Si le numéraire manque pour la circulation, les impositions ne peuvent plus être payées, les transactions sont entravées, ou pour mieux dire, empêchées tout-à-fait.

Si l'on exigeoit la contribution sur le pied de 1790, on mettroit les contribuables dans l'impossibilité de la payer, on peut se convaincre par la comparaison des prix actuels, eu égard à la valeur de l'or aux prix de 1790, que toutes les denrées sont diminuées, et que la dépréciation du signe seul est augmentée. Si le propriétaire ne retire pas de ses denrées le prix de 1790, on ne peut point exiger de lui les contributions sur le pied de cette année.

On propose de vendre le mobilier national; mais il seroit plus utilement vendu, si toutes les denrées pouvoient être admises à ces échanges.

Le rapporteur conclut au rejet des résolutions, en laissant à Lafond-Ladebat, le soin de développer un moyen que la commission a regardé comme très-proré à faire rentrer les assignats.

Lafond-Ladebat dans un très-long discours, dont nous rendrons compte, a parlé de l'établissement d'une banque, que différents particuliers se proposent de faire.

La discussion sur les finances est ajournée.